

**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>ToughMet® Alloys</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de la FDS</b>	L19
<b>Synonymes</b>	ToughMet® 2, ToughMet® 3, BrushForm® 158, BrushForm® 96, BF 158, BF 96, Copper Alloy, Copper Nickel Alloy, Copper Nickel Tin Alloy, Spinodal Alloy, T2, T3, ArmaMet™, C72700, C72900, C96900, C96950, C96970
<b>Usage recommandé</b>	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Proche du littoral industrie Fabrication de métaux de base, y compris les alliages Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques De la fabrication générale, par exemple machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport Électricité, de vapeur, d'eau de gaz et des eaux usées Recherche et développement scientifique Autres: Fabrication de matériel médical et de défense
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	Materion Brush Inc.
<b>Adresse</b>	6070 Parkland Boulevard Mayfield Heights, OH 44124 États-Unis
<b>Téléphone</b>	1.800.862.4118
<b>Site Web</b>	www.materion.com
<b>Courriel</b>	ehs@materion.com
<b>Personne-ressource</b>	Theodore Knudson
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1.800.862.4118
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 3
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 3
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3

## Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Avertissement Danger

**Mention de danger** Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut causer une réaction allergique de la peau. Susceptible de provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque avéré d'effets graves pour les organes (). Risque avéré d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

### Conseil de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Avant utilisation, solliciter des instructions particulières et apprendre comment travailler avec ces produits de manière sécuritaire.

#### Intervention

En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison/médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Stockage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.

#### Élimination

Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente). Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

### Renseignements supplémentaires

8.5 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique. For further information, please contact the Product Stewardship Department at +1.800.862.4118.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Cuivre		7440-50-8	75 - 85.00
Nickel		7440-02-0	8.50 - 15.50
Étain		7440-31-5	5.50 - 8.50
Fer		7439-89-6	0.00 - 0.50
Zinc		7440-66-6	0.00 - 0.50

### Remarques sur la composition

Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires provoquées par l'inhalation de particules, sortir immédiatement pour respirer l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à une assistance médicale. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle et obtenir de l'aide médicale. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter à l'extérieur. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### Contact avec la peau

Laver soigneusement les coupures ou blessures cutanées afin d'éliminer tous les débris de particule des blessures. Consulter un médecin pour les blessures qui ne peuvent pas être soigneusement nettoyées. Avant de poursuivre le travail, traiter les coupures ou blessures cutanées en appliquant les pratiques de premiers soins standards, c'est-à-dire en nettoyant, en désinfectant et en couvrant les plaies pour en éviter la contamination et l'infection. Consulter un médecin en cas d'irritations persistantes. Retirer tout matériau qui s'est accidentellement logé ou enfoncé sous la peau. Traiter les coupures cutanées et les plaies avec des pratiques de premiers soins standard telles que le nettoyage, la désinfection et le recouvrement afin de prévenir l'infection de la plaie et la contamination avant de continuer le travail. Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures de temps en temps. Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Rincer les yeux immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Ingestion

Faire immédiatement vomir, tel qu'indiqué par le personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut causer une réaction allergique de la peau. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Traiter de manière symptomatique. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Ce produit est incombustible. Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.

### Agents extincteurs inappropriés

Sans objet, incombustible. Aucun(e) connu(e).

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Sans objet.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter l'équipement de protection approprié.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies** Un ruissellement d'eau peut nuire à l'environnement.

**Risques d'incendie généraux** Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tel qu'il est fourni, ce produit ne présente pas de problème de dégagement. Tenir à l'écart des zones basses. Rester le vent dans le dos. Des vêtements protecteurs contre la vapeur, qui recouvrent complètement, doivent être portés pour les déversements et les fuites sans feu. Ventiliter les espaces clos avant d'y entrer.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Sans objet compte tenu de la forme du produit.

**Précautions relatives à l'environnement** Sans objet compte tenu de la forme du produit.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Porter des gants appropriés.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** Garder sous clef. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit sec. Tenir hors de la portée des enfants.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup> 0.2 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard. Fumées.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	
Nickel (CAS 7440-02-0)	TWA	1.5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup> 0.2 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard. Fumées.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	
Nickel (CAS 7440-02-0)	TWA	1.5 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup> 0.2 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard. Fumées.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	
Nickel (CAS 7440-02-0)	TWA	0.05 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup> 0.2 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard. Fumées.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	
Nickel (CAS 7440-02-0)	TWA	1.5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup> 0.2 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et émanations. Fumées.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Nickel (CAS 7440-02-0)	TWA	1 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	0.2 mg/m3	Fumées.
Nickel (CAS 7440-02-0)	TWA	2 mg/m3	
	TWA	1 mg/m3	

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ventilation générale normalement adéquate.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de protection, lunettes à coques, masques et/ou casques de soudeur CARA approuvés lorsqu'il existe des risques de blessures oculaires, particulièrement pendant les opérations produisant des particules comme la fonte, le coulage, l'usinage, le meulage, le soudage ou la manipulation de poudres.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des gants pour éviter tout contact avec des particules ou solutions. pendant la manutention. Porter des gants pour éviter de se couper avec le métal et de s'écrocher pendant la manutention.

**Autre**

Toutes les personnes qui peuvent être contaminées par des particules pendant des activités comme l'usinage, la reconstruction de fours, le changement de filtres des équipements de nettoyage de l'air, la maintenance, l'entretien des fours, etc., doivent porter des vêtements de protection ou des vêtements de travail.

**Protection respiratoire**

Lorsque les expositions aux particules aéroportées dépassent ou peuvent dépasser les limites d'exposition en milieu de travail, les employés doivent alors porter des appareils respiratoires approuvés, tel que spécifié par un hygiéniste industriel ou autre professionnel qualifié. Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent subir une évaluation médicale afin de déterminer s'ils sont physiquement aptes à porter un appareil respiratoire. Tout le personnel doit réaliser de manière satisfaisante des essais d'ajustement quantitatif ou qualitatif et suivre une formation à l'appareil respiratoire avant son utilisation. Les utilisateurs d'appareils respiratoires bien ajustés doivent être rasés de près au niveau des endroits où l'appareil respiratoire est posé sur le visage. Utiliser un appareil respiratoire par pression pour les travaux qui présentent un fort potentiel d'exposition comme le changement de filtres dans un dépoussiéreur à sacs filtrants.

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les vêtements. Se laver les mains après utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence****État physique**

Solide.

**Forme**

Diverses formes.

**Couleur**

Bronze.

**Odeur**

Sans objet.

**Seuil olfactif**

Sans objet.

**pH**

Sans objet.

**Point de fusion et point de congélation**

950 °C (1742 °F) estimation / Sans objet.

<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Tension de vapeur</b>	0.61 hPa estimation
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Sans objet.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Sans objet.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet.
<b>Température de décomposition</b>	Sans objet.
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	8.80 g/cm3 estimation
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	8.8 estimation

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides forts. Chlore
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
<b>Contact avec les yeux</b>	Nocif par contact avec les yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Faible danger présumé en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut irriter les voies respiratoires. Toux. Gêne dans la poitrine. Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Œdème.
<b>Renseignements sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. Irritant pour la peau. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Nocif par contact avec les yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Aucun(e) connu(e).
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
<b>Cancérogénicité</b>	Dangereux d'après les critères de l'OSHA. Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Danger de cancer. Susceptible de provoquer le cancer. Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée.
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>	
Nickel (CAS 7440-02-0)	A5 N'est pas soupçonné d'être un agent cancérogène pour les hommes.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>	
Nickel (CAS 7440-02-0)	N'est pas soupçonné d'être un agent cancérogène pour les hommes.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
Nickel (CAS 7440-02-0)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
<b>États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes</b>	
Nickel (CAS 7440-02-0)	Carcinogène connu chez l'homme. Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé. On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque avéré d'effets graves pour les organes (). Peut irriter les voies respiratoires. Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé. Risque avéré d'effets graves pour les organes () à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes () à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Pas un danger par aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Dangereux d'après les critères de l'OSHA. Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une absorption répétée peut provoquer des lésions du système nerveux central, du foie et des reins, ainsi que des troubles hématologiques. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Une exposition prolongée ou répétée peut causer des lésions pulmonaires.

**Autres informations** Les symptômes peuvent être retardés.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Aucune donnée d'écotoxicité observée pour les ingrédients.  
**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.  
**Potentiel de bioaccumulation** Non disponible.  
**Mobilité dans le sol** Non disponible.  
**Autres effets nocifs** Non disponible.

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Consulter les autorités avant l'élimination. Contrat avec une entreprise d'élimination licenciée par la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Doit être incinéré dans une installation d'incinération agréée qui possède un permis délivré par les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente). Lorsque votre propre installation de traitement des eaux usées n'est pas disponible, recueillir tous les déchets et les transférer à un professionnel de gestion de déchets industriels avec un manifeste pour déchets industriels.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). Éviter le rejet dans les cours d'eau ou sur le sol.

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

**Numéro ONU** UN3077  
**Désignation officielle de transport de l'ONU** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
**Classe de danger relative au transport**  
**Classe** 9  
**Danger subsidiaire** -  
**Groupe d'emballage** III  
**Dangers environnementaux** Non disponible.  
**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Non disponible.

### IATA

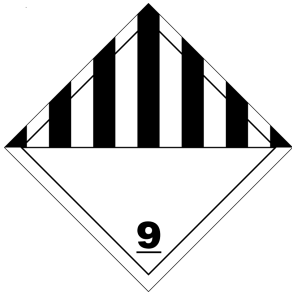
N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non disponible.





## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Nickel (CAS 7440-02-0)

Zinc (CAS 7440-66-6)

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit selon la directive UE 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail. Les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec ce produit si elles courent le moindre risque d'exposition. Règlement (CE) no 453/2010 modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006 relativement à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques (REACH). Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/CE, et modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006.

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Zinc (CAS 7440-66-6)

### Inventaires Internationaux

#### Pays ou région

Australie

Canada

Canada

Chine

Europe

Europe

#### Nom de l'inventaire

Inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Liste intérieure des substances (LIS)

Liste extérieure des substances (LES)

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)

Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)

#### En stock (Oui/Non)\*

Oui

Oui

Non

Oui

Oui

Non

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	31-Août-2017
<b>Version n°</b>	01
<b>Avis de non-responsabilité</b>	<p>Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées être techniquement fiables et les informations sont considérées être correctes. Materion ne garantit cependant pas l'exactitude des informations qu'il contient, que ce soit de manière expresse ou implicite. Materion ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et produits seront utilisés et les conditions réelles d'utilisation sont indépendantes de sa volonté. L'utilisateur est donc tenu d'évaluer toutes les informations disponibles lors d'une utilisation donnée de ce produit et de se conformer aux lois, réglementations et statuts fédéraux, d'état, provinciaux et locaux.</p> <p>Pour éviter tout malentendu ou toute supposition incorrecte par le destinataire de la fiche technique, il doit être clairement compris que les informations remises ne le sont pas sous forme de fiche de données de sécurité (SDS), mais qu'il s'agit en fait d'une fiche technique préparée volontairement en suivant autant que possible les directives pour fiche de données de sécurité du Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2012 (REACH/SDS).</p>
<b>Autres informations</b>	<p>Transportation Emergency Call Chemtrec at: Domestic: 800.424.9300 International: 703.527.3887</p>
<b>Autres informations</b>	<p>Informations révisées dans la section 5. Informations révisées dans la section 6.</p>